



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 10 - Don d'une oeuvre d'art pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Don d'une oeuvre d'art pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

Mme Martine Chatillon, née Mennessier-Nodier, propose d'offrir en don à la Ville de Besançon une sculpture de l'artiste bisontin Luc Breton.

Après un apprentissage à Besançon et Dole, Luc Breton se rend à Rome en 1754 où il remporte un prix à l'Académie de Saint-Luc quatre ans plus tard. Le peintre Charles Natoire obtient la permission de l'accueillir au Palais Mancini, résidence des pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Le sculpteur rentre à Besançon en 1765 et, trois ans plus tard, repart pour la ville éternelle afin d'y exécuter les anges adoreurs destinés à l'église Saint-Maurice. Il y réalise également un *Saint-André* pour la façade de l'église Saints-Claude-et-André-des-Bourguignons, le lieu de culte de la communauté franc-comtoise de Rome. Breton rentre définitivement à Besançon en 1771 où il crée, avec le portraitiste suisse Johann Melchior Wyrsh, une Académie de peinture et de sculpture.

La production du statuaire bisontin au cours des trente années qui suivent est abondante et variée. Il réalise des sculptures et des décors religieux, des bustes, notamment de l'élite bisontine ou franc-comtoise comme celui qui est proposé au musée, des médaillons, des monuments funéraires, dont celui de la famille de la Baume-Montrevel à Pesmes ou encore une fontaine, celle dite des Dames.

Le buste proposé, conservé dans la descendance du modèle depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, représente Antoine-Melchior Nodier. Né à Besançon le 20 mai 1738, il est une figure importante de la vie bisontine entre la fin du XVIII^{ème} et le début du siècle suivant. En 1768, il est reçu avocat au Parlement de Besançon. À partir de 1771, à l'instar de nombreux magistrats ou artistes tel que Luc Breton, il participe activement à la franc-maçonnerie bisontine. En 1790, il est nommé officier municipal puis Maire de Besançon. L'année suivante il est élu président du tribunal criminel de Besançon. En novembre 1795, il est élu président de la municipalité et le mois suivant il reçoit la charge de commissaire du Directoire près les tribunaux civils et criminels du Doubs. En 1800, il endosse la fonction de juge au tribunal de première instance de la ville. Rappelons également qu'il est le père de Charles Nodier, écrivain et académicien né à Besançon en 1780.

La collection du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie comprend aujourd'hui trente-six sculptures de Breton, la plupart en terre cuite. La réouverture du musée sera l'occasion de présenter plusieurs œuvres de sa main, comme des copies d'après de grands artistes ou le buste à l'antique du peintre Wyrsh et celui de Cicéron. Par ailleurs, une place lui est également réservée dans le futur guide des collections. Enfin, l'exposition qui sera consacrée à Besançon au XVIII^{ème} siècle en 2020 intègrera de nombreuses réalisations de Breton. De par sa qualité et son intérêt historique, le buste de Nodier trouverait naturellement sa place dans le parcours du futur musée et illustrerait parfaitement la politique, entreprise par le musée, de mise en valeur de la production artistique bisontine.

En échange de ce don, Mme Martine Chatillon demande la réalisation par l'atelier de moulage de 2 copies fidèles du buste, l'une à son intention pour conserver la mémoire de ce buste, le second pour M. Pascal Brunet, qui a permis le don à la Ville. Par ailleurs, Mme Martine Chatillon demande également à ce que la mention suivante figure sur le cartel de l'œuvre quand cette dernière est présentée en salle : «Don de la famille MENNESSIER-NODIER en hommage à leur ancêtre».

La valeur de ce don est estimée à 40 000 €.

Cette acquisition a reçu l'avis favorable de la Commission scientifique interrégionale Bourgogne-Franche-Comté du 26 septembre 2017.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à inscrire ce don au patrimoine de la Ville.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité